

Fiche technique

Présentation des nouveaux indicateurs du Tableau de Bord de Veille Sociale

Le tableau de bord de veille sociale (TBVS) permet d'observer périodiquement l'évolution des indicateurs des conditions de vie au travail des agents de la DGFIP au regard d'objectifs définis avec les partenaires sociaux. Le TBVS est un outil au service du pilotage au niveau local et du dialogue social qui vise à objectiver les situations rencontrées dans les services. Dans une approche globale des conditions de vie au travail, le TBVS doit conduire à mettre en place des actions ciblées en lien avec le Comité technique local (CTL) et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

En 2017, le bureau RH-2C de la Direction générale s'est engagé dans une démarche de rénovation du TBVS visant à simplifier et à renforcer l'outil autour de deux axes :

- réduire le temps consacré à la collecte des données à dix indicateurs pertinents pour permettre aux directions de se concentrer sur l'analyse des informations recueillies et la mise en œuvre d'actions ;
- développer une base de données offrant aux décideurs de nouvelles fonctionnalités pour en renforcer l'utilisation en tant qu'outil de pilotage.

Après avoir été expérimenté dans quatre directions, le TBVS rénové est déployé en 2018 sur la base de six indicateurs socles communs à l'ensemble des directions et de quatre indicateurs complémentaires déterminés localement en concertation avec les représentants du personnel.

Au niveau local, un groupe de travail associant les organisations syndicales s'est ainsi réuni le 6 février 2018 pour définir les quatre indicateurs complémentaires.

1. Un outil rénové autour de six indicateurs socles centrés sur les enjeux du travail

Ces indicateurs permettent d'observer des évolutions dans le temps, d'établir des comparaisons entre unités de travail et présentent l'avantage d'être facilement mobilisables au niveau d'un service.

Les six indicateurs socles - dont certains figuraient parmi les indicateurs du TBVS antérieur - ciblent les enjeux du travail :

- taux de couverture des effectifs (nouvel indicateur) ;
- nombre de périodes de congés de maladie de courte durée de moins de cinq jours ;
- nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps ;
- nombre d'écartements des horaires variables ;
- volume horaire écarté ;
- taux de rotation des effectifs (nouvel indicateur).

2. Un outil enrichi de quatre indicateurs complémentaires

Afin d'adapter le TBVS aux spécificités de la direction, un groupe de travail a été réuni le 6 février 2018 pour déterminer quatre indicateurs complémentaires en concertation avec les représentants du personnel.

En l'absence de définition unique et normative, ces indicateurs complémentaires ont été sélectionnés au regard des particularités locales et des objectifs recherchés en matière de santé et de conditions de vie au travail. Ils ont notamment été choisis au sein de quatre grandes familles d'indicateurs - démographie, absentéisme, sécurité au travail, mobilité et relations sociales - dont la liste n'était pas exhaustive.

Le choix du groupe de travail s'est porté sur les indicateurs complémentaires suivants :

- nombre d'arrêts ou de jours de congés ordinaires de maladie (nouvel indicateur) ;
- nombre d'accidents de service (dont trajet) ayant été reconnus avec ou sans arrêt de travail (nouvel indicateur) ;
- nombre de demandes de mutation déposées et non satisfaites (nouvel indicateur) ;
- nombre de fiches de signalement.

Dans la mesure du possible, ces indicateurs seront suivis au niveau de chaque service.